



# QU'EST-CE QUE LE MICROCRÉDIT PERSONNEL ?



Le microcrédit s'adresse à tous ceux qui ont des difficultés à obtenir un crédit bancaire classique mais qui disposent d'une capacité de remboursement (même limitée).



Le montant prêté va de 300€ à 5 000€.

La durée va de 6 à 60 mois.

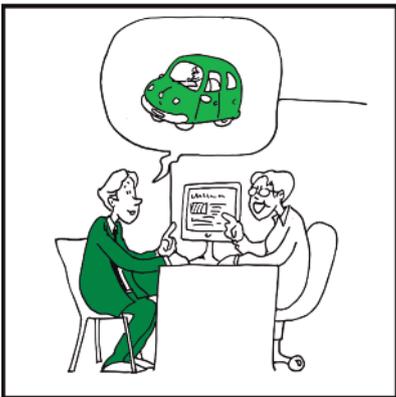
Les intérêts sont à taux fixe et le prêt est remboursé par des mensualités constantes.

# COMMENT OBTENIR UN MICROCRÉDIT PERSONNEL ?

**Etape 1 : contacter votre CCAS ou un réseau accompagnant (liste sur [www.france-microcredit.org](http://www.france-microcredit.org)).**



**Etape 2 : constituer votre dossier avec l'aide d'un professionnel.**



**Etape 3 : attendre la réponse de la banque partenaire.**

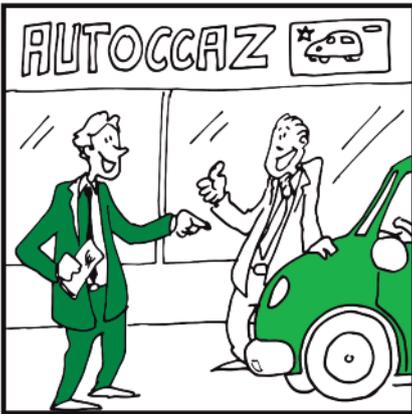


**Etape 4 : signer le microcrédit et recevoir les fonds.**

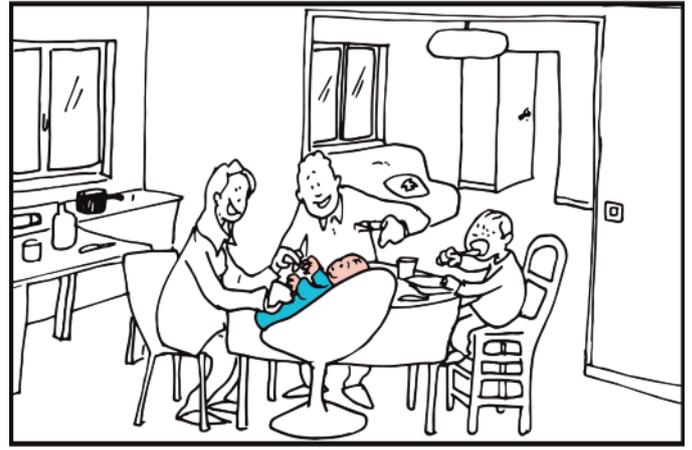


# LE MICROCRÉDIT PERSONNEL, PENSEZ-Y !

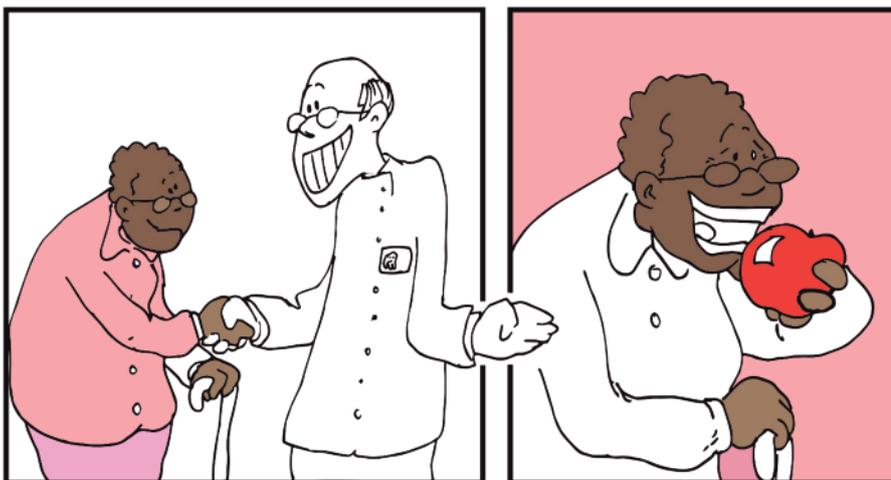
Pour financer un projet de mobilité  
(achat ou réparation de voiture, permis de conduire...)



Pour financer un projet lié au logement  
(frais de déménagement, achat d'équipement électroménager...)



Pour financer un projet lié à votre santé.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Renseignez-vous auprès de  
votre CCAS ou de votre CIAS.

Trouvez une structure  
accompagnante sur le site :  
[www.france-microcredit.org](http://www.france-microcredit.org)

Avec le soutien du GROUPE

